

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance tenue le : 22 mars 2017

Point de décision

Point d'information

### SUJET :

MODERNISATION DES ASCENSEURS #1, #2 ET #3 À L'HÔPITAL JEAN-TALON

**PERSONNE RESPONSABLE :** Frédéric Cossette  
**DIRECTION :** Direction des services techniques  
**SECTEUR D'ACTIVITÉ :** Entretien et exploitation des immeubles  
**DURÉE :** 0

### SOMMAIRE :

L'ascenseur #1 est principalement utilisé par le service alimentaire et est d'autant plus sollicité avec le changement de distribution des repas avec les nouveaux équipements en fonction depuis septembre 2016. Les ascenseurs #2 et #3 sont utilisés par la clientèle et surtout par le bloc opératoire et la radiologie.

L'usure avancée et l'utilisation accrue des ascenseurs #1, #2 et #3, installés en 1959, demandent une modernisation complète malgré les entretiens réguliers et les modernisations partielles. Plusieurs composantes importantes sont de technologies désuètes et les défauts les plus marqués sont :

- Le temps d'attente;
- Le mauvais nivelage aux paliers;
- L'apparition de nombreuses pannes avec l'âge.

Certains ajouts permettront l'amélioration de la performance et rendront davantage disponibles les ascenseurs.

Compte tenu des éléments mentionnés, le service de la planification construction doit procéder aux travaux de construction pour la modernisation des ascenseurs #1, #2 et #3 à l'Hôpital Jean-Talon.

Un appel d'offres public (CNMTL2016-052) a été lancé sur le SÉAO, le 26 janvier 2017, et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 février 2017 à 10h.

Quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission, soit :

- Construction Genfor Ltée : 1 057 000.00\$, avant taxes
- Trempro Construction inc. : 1 058 625.02\$, avant taxes
- Ardec Construction inc. : 1 072 000.00\$, avant taxes
- Construction Bralteck inc. : 1 170 393.00\$, avant taxes

Nous avons retenu l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit, Construction Genfor Ltée, pour un contrat de travaux de construction d'une valeur de 1 057 000.00 \$, avant taxes.

Conformément à la Politique d'approvisionnement en biens et services DRF-0001 du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, il est nécessaire d'obtenir l'approbation du conseil d'administration pour autoriser le président-directeur général, Dr Pierre Gfeller, à signer un contrat d'une valeur supérieure à un (1) million de dollars.

#### OBJECTIF POURSUIVI :

Informers les membres de comité de vérification pour approbation de la résolution par le conseil d'administration.

#### IMPACT FINANCIER :

Les budgets requis afin de financer le coût de ces travaux de construction sont prévus à même les enveloppes budgétaires de maintien d'actifs du CIUSSS NIM. L'ensemble de ces disponibilités budgétaires précitées totalise 1 540 000 \$.

#### PROJET DE RÉOLUTION :

**ATTENDU QUE** le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal désire procéder aux travaux de construction pour la modernisation des ascenseurs #1, #2 et #3 à l'Hôpital Jean-Talon;

**ATTENDU QUE** ce projet est entièrement financé au Plan de conservation des fonctionnalités immobilières (PCFI) par les enveloppes en maintien d'actifs;

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de vérification, d'autoriser le président-directeur général, Dr Pierre Gfeller, à signer le contrat avec l'entrepreneur « Construction Genfor Ltée » au montant de 1 057 000.00\$, avant taxes, pour les travaux de construction pour la modernisation des ascenseurs #1, #2 et #3 à l'Hôpital Jean-Talon.**